

Règlement complet du jeu

« Un jour, une Fitbit »

**Du 5 septembre
Au 6 novembre 2017 inclus**

Article 1 : Objet

EFR FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 171.940.000 Euros, dont le siège social est situé Immeuble LE CERVIER B, 12 avenue des Béguines, Cergy Saint-Christophe, 95806 Cergy Pontoise Cedex immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 439 793 811, organise un jeu « Un bracelet connecté Fitbit à gagner par jour », qui se déroulera du 5 septembre au 6 novembre 2017 inclus, dans les stations-service sous enseigne BP situées en France métropolitaine (Corse comprise), participant à l'opération (ci-après les « Stations »).

Ce jeu (ci-après dénommé « Jeu ») est basé sur une loterie mettant en jeu un bracelet connecté Fitbit par jour (ci-après dénommé « Lot »).

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure à la date de participation de la présente opération, ayant sa résidence principale en France Métropolitaine (Corse comprise) (ci-après le « Participant »), étant ici précisé que la participation est strictement personnelle.

Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs noms ou adresses e-mail.

EFR France se réserve le droit d'effectuer tout contrôle et/ou de demander à tout participant de justifier des conditions prévues aux présentes. Toute personne ne remplissant pas ces conditions et/ou refusant de les justifier pourra être exclue du Jeu, sans que la responsabilité d'EFR France ne puisse être engagée. Toute mention fautive ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Article 2 : Modalités préalable à la participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit préalablement s'enregistrer au programme « ma Carte BP », avoir confirmé son inscription (voir détails des modalités d'enregistrement sur le site www.macartebp.fr) et avoir effectué une transaction.

Par transaction, on entend tout achat de produits dans les stations-services sous enseigne BP participantes (hors produits exclus dans le règlement ma Carte BP à savoir d'alcool, tabac, presse, consignes de gaz, cartes téléphoniques, préparations pour nourrissons, distributeurs automatiques de boissons et d'aliments, location de véhicules, prestation de réparation automobile, produits de la Française des Jeux et PMU, et primes auto-payantes) sans montant minimum et enregistré avec la carte « ma Carte BP ».

- Cas des Participants déjà enregistrés au programme « ma Carte BP » avec leur nom, prénom et adresse e-mail renseignés et confirmés au 4 septembre 2017 23h59 : ces derniers recevront sur l'adresse e-mail qu'ils auront renseignée un e-mail les informant de leur participation au Jeu dès lors qu'ils auront effectué une transaction dans l'une des stations-service sous enseigne BP entre le 5 septembre 2017 et le 6 novembre 2017 23h59 et que cette dernière est enregistrée sur leur carte fidélité « ma Carte BP ». Leur participation à la loterie est prise en compte dès le lendemain de la dite transaction.

- Cas des personnes non enregistrées ou partiellement enregistrées au programme « ma Carte BP » au 4 septembre 2017 23h59 :
 - Elles doivent s'enregistrer au programme « ma Carte BP »
 - Cas n° 1 : dans les Stations auprès du caissier ou sur un formulaire papier. Dans le cas d'une inscription via le formulaire papier, celle-ci sera prise en compte dans un délai de 7 jours ouvrés.
 - Cas n° 2 : sur le site www.macartebp.fr
 - Cas n° 3 : sur l'application Ma Carte BP (disponible sur le téléphone IOS et Android).
 - Cas n° 4 : en contactant notre service client au numéro gratuit 0 800 800 707 ou par e-mail à macartebp@efr-group.com.
 - puis confirmer leur inscription
 - Cas n°1, 2 et 4 : en cliquant sur le lien d'activation envoyé par e-mail ou en contactant notre service client au numéro gratuit 0 800 800 707 ou par e-mail à macartebp@efr-group.com.
 - Cas n°3 : l'inscription est confirmée automatiquement.
 - Leur participation à la loterie est prise en compte dès lors qu'ils ont effectué une transaction dans l'une des stations-service sous enseigne BP entre le 5 septembre 2017 et le 6 novembre 2017 23h59 et que cette dernière est enregistrée sur leur carte fidélité « ma Carte BP » et sera effective un jour après la réception de l'e-mail confirmant leur inscription.

Afin de pouvoir participer au Jeu, la personne doit avoir validé son enregistrement au programme « ma Carte BP » et effectué une transaction au plus tard le 6 novembre 2017, à 23H59.

Toute carte « ma Carte BP » est associée à un compte, chaque compte pouvant regrouper jusqu'à huit cartes « ma Carte BP ». Ce Jeu est limité à un gain par foyer et par compte « ma Carte BP ».

Les dispositions du règlement du programme de fidélité « ma carte BP » est applicable au présent règlement.

Article 3 : Déroulement du Jeu

Le tirage au sort est généré automatiquement et de manière aléatoire à partir de la base de données des Participants inscrits dans les conditions visées à l'article 2 ci-dessus à partir du 5 septembre 2017.

Le tirage au sort sera effectué chaque jour pendant la période du Jeu.

Article 4 : Dotations du Jeu

Les dotations du Jeu sont 63 bracelets connectés Fitbit, à raison de 1 bracelet connecté Fitbit à gagner chaque jour sur l'ensemble des stations-service BP participantes, d'une valeur unitaire de 133€ TTC.

Spécifications :

- Modèle : Fitbit Charge 2
- Mesure toutes activités comme le nombre de pas, la distance parcourue, le nombre d'étages gravis, le nombre de minutes actives et la dépense calorique.
- Charge 2 envoie des invitations à bouger pour aider à rester actif tout au long de la journée.
- Connectée par Bluetooth à son smartphone.
- Suivi du sommeil et enregistrement dans l'application du smartphone.
- 2 modèles au choix :
 - 35 modèles taille L: tour de poignet 17 - 20,6 cm – couleur noire
 - 28 modèles taille S: tour de poignet 14 - 17 cm – couleur verte

Article 5 : Modalités de récupération des Lots

Le Participant ayant été tiré au sort est informé de son gain par e-mail.

Chaque gagnant recevra un e-mail dans les 48 à 72h après tirage au sort et sera également contacté par le Centre d'appels ma Carte BP pour communiquer ou confirmer son adresse postale afin que son Lot puisse lui être envoyé.

Une fois son adresse postale communiquée, le Participant recevra son Lot dans les 21 jours ouvrés par courrier recommandé avec Accusé de Réception.

Sans réponse de sa part dans les 3 semaines à compter de la date de réception de cet e-mail, son Lot sera perdu.

Article 6 : Réclamations

Les Lots ne peuvent pas faire l'objet de remboursement ou contrevaloir en espèces ni de dédommagement.

Article 7 : Données personnelles

EFR France s'engage à n'utiliser les données personnelles communiquées dans le cadre du Jeu que dans les termes et conditions visés dans le présent règlement, incluant le service marketing d'EFR France et la société Armatis-LC, à l'exclusion de toutes autres fins.

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés n°78-17 du 06/01/1978 modifiée, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant.

Ce droit d'accès, de rectification et d'opposition pourra être exercé sur le site internet www.macartebp.fr, en téléphonant au numéro du Centre d'appels mentionné à l'article 2 des présentes conditions générales d'utilisation, par courrier auprès de l'entreprise Armatis LC sis à l'adresse suivante :

ARMATIS LC

Pour EFR France/ma Carte BP

20, avenue Halley

59650 Villeneuve d'Asq

Article 8 : Indisponibilité et risques liés au Jeu/Responsabilité

La participation au présent Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques de cette opération et des limites notamment techniques qui peuvent en découler.

EFR France ne garantit pas que les sites www.macartebp.fr fonctionnent sans interruption et que les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers pour lesquels apparaissent des liens hypertextes ne contiennent pas de virus.

En outre, EFR France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration des données du Participant.

Les Participants acceptent également, sans que cette liste soit limitative les risques liés à :

- l'encombrement du Centre d'Appel ;
- une erreur humaine et/ou d'origine électronique ;
- toute intervention malveillante, et plus généralement tous faits de tiers ;
- un cas de force majeure ;
- des problèmes d'acheminement, notamment postal.

EFR France ne saurait être tenu responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites www.macartebp.fr du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- au fonctionnement de tout logiciel ou système informatique ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, notamment support de ce jeu ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu.

Article 9 : Fraudes

EFR France pourra :

- annuler tout ou partie du présent Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- poursuivre en justice quiconque aurait fraudé ou tenté de le faire. Toute fraude entraîne l'élimination de la personne en cause.

Article 10 : Règlements applicables au Jeu

Le simple fait de participer au présent Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et du règlement du programme « ma Carte BP » dans les conditions visées à l'article 2.

Le règlement complet du Jeu est mis à disposition des Participants sur le site www.macartebp.fr ou adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

EFR FRANCE Service Marketing
Immeuble Le Cervier B
12, Avenue des Béguines
Cergy Saint Christophe
95.806 Cergy Pontoise Cedex

Article 11 : Modifications et/ou fin du Jeu

EFR France se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre et/ou annuler tout ou partie du Jeu, sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

EFR France s'engage dans ce cas à communiquer l'information.

Article 12 : Dispositions diverses

La nullité d'un quelconque article du présent règlement n'entraînera pas la nullité du règlement dans son intégralité.

Le droit français est applicable au présent règlement. Seuls les tribunaux de Paris sont compétents en cas de litige.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !